

**Complément de décision n° 2020/12-01
relative à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs des travaux
de la construction de Caen
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de documents complémentaires émise dans la Décision n°2020/12-01 : « Pour le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen en formation continue sur le site de Caen : l'école fournira les modalités de mise en place de la formation continue, incluant notamment la procédure de sélection des candidats, le coût et le calendrier de la formation, la composition du jury d'attribution du diplôme, avant le 30 mai 2021. »

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 septembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents transmis sous réserve de fournir des éléments complémentaires pour le 15 mars 2022.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 septembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON